

# COMMUNE DE BEAUTIRAN

## AVIS

### **Mise à disposition du public de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme**

Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) portant sur les points suivants :

- permettre l'évolution du zonage des parcelles cadastrées section C n°751, 124 et 535 afin de permettre le développement d'une activité de verger et potager bio ouverte au public, ce projet présentant un intérêt dans le cadre de la politique environnement et développement durable de la commune, ainsi que pour l'attractivité de la commune
- identifier les commerces et activités de services à préserver afin de maintenir et assurer le dynamisme du territoire

est tenu à la disposition du public en mairie du 22 avril 2024 au 22 mai 2024 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune : [www.mairie-beautiran.fr](http://www.mairie-beautiran.fr). Le public pourra formuler ses observations sur un registre en mairie

La délibération n°2024/002 du Conseil municipal 06 février 2024 définissant les modalités de mise à disposition du public est affichée en mairie de Beautiran à compter du 11 avril 2024.